



Département de la Haute-Garonne - Commune de CARAMAN
Lotissement « PAYSAGES LAURAGAIS » - Création de 13 lots



■ PA.8a Programme des Travaux





Département de la Haute-Garonne - Commune de CARAMAN
 Lotissement « PAYSAGES LAURAGAIS » - Création de 13 lots



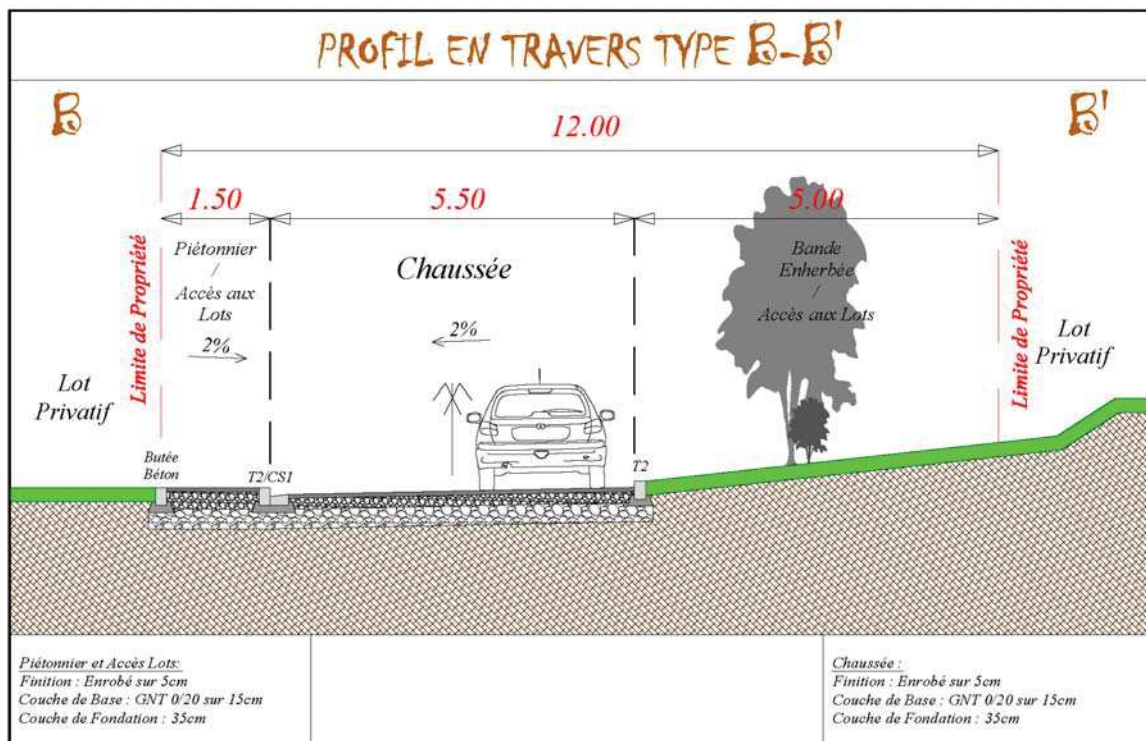
CHAPITRE 1 Voirie:

Vu la topologie du terrain avec une pente vers le Nord-Est, l'aménagement de la voie en impasse pour la desserte des lots 1 à 9, sera simple avec une chaussée de 5.50m de large, avec une pente transversale à 2% vers un caniveau béton de type CS1.

Côté droit de la chaussée, il sera créé une large bande enherbée de 5.00m de large délimité côté chaussée par une bordure béton de type T2 haute.

Côté gauche, il sera créé un piétonnier délimité côté chaussée par une bordure béton de type T2 haute avec caniveau béton de type CS1 et délimité côté lot privatif par butée béton, type agglo semi plein.

La chaussée sera en finition **Enrobé sur 5cm**, posée sur **15cm de GNT 0.20** de base et sur **35cm de GNT 0/80** de fondation. (cf Profil B-B')



Les accès des lots 10 à 13, se feront directement depuis le Chemin rural, via l'aménagement réalisé par la commune de CARAMAN et ce en coordination avec l'aménageur dans le cadre d'une convention de type **PUP**. (cf Profil A-A')



Département de la Haute-Garonne - Commune de CARAMAN
Lotissement « PAYSAGES LAURAGAIS » - Création de 13 lots



CHAPITRE 2 Espaces verts:

La bande enherbée d'accompagnement de la chaussée du lotissement fera l'objet d'un traitement végétal. Des arbres d'essence locale seront plantés de manière à harmoniser l'aménagement avec le cadre naturel existant.

Les deux bandes enherbées d'accompagnement du Chemin Rural feront l'objet d'un traitement végétal. Des arbres d'essence locale pourront y être plantés de manière à harmoniser l'aménagement. (cf PA.4 ou PA.8b)

CHAPITRE 3 Les Réseaux:

L'ensemble des réseaux nécessaires à la desserte de l'opération sont déjà présents à proximité de l'opération.

Le réseau Eau Potable est présent sous chaussée du Chemin rural.

Les réseaux d'Eclairage et Télécom sont présents sous chaussée du Chemin des Vignes.

Le réseau EDF est présent sous chaussée du Chemin des Vignes mais on notera la présence d'un poste de transformation HTA/BT situé au Nord-Est de l'opération en contre bas des lotissements « le Champ de Tournesols » et « les Jardins du Village ».

Les réseaux d'assainissement EU et EP sont présents au Nord-Est de l'opération en contre bas des lotissements « le Champ de Tournesols et les Jardins du Village ». (cf PA8.b).

CHAPITRE 4 Le réseau eaux pluviales:

Le réseau principal de l'opération sera créé sous chaussée et se raccordera au réseau qui sera créé lors de l'aménagement du Chemin rural par la commune.

Le réseau principal, sera conforme à l'étude hydraulique, en PVC (CR 8) ou béton, normalisé et marque NF. Les branchements particuliers des lots seront en PVC (CR 8) diamètre 200 normalisé et marque NF.

Le réseau principal comprendra des regards de visite en béton préfabriqué circulaires de diamètre 1000 mm intérieur, avec couverture en fonte de voirie plein type sous chaussée 400 KN (classe D400) et des regards préfabriqués avec grilles avaloirs Fonte type sous chaussée 400 KN (classe D400). (cf PA8.b).

Les eaux pluviales de la voie

Les eaux pluviales de la voie seront récupérées par les regards avaloirs grilles posés en fond de caniveaux. Les eaux pluviales seront ensuite canalisées dans un réseau principal pour les acheminer au bassin de rétention.





Département de la Haute-Garonne - Commune de CARAMAN
Lotissement « PAYSAGES LAURAGAIS » - Création de 13 lots



Les eaux pluviales des lots

Chaque lot sera équipé d'une boîte de branchement avec tampon fonte hermétique, équipée d'un tuyau de 1m dans le lot, bouchonné et étanche, pour le raccordement du réseau privé au réseau principal.

Rétention des eaux pluviales

Les eaux pluviales des lots 1 à 13 et du Chemin rural seront acheminées au bassin de rétention qui sera réalisé au NORD de l'opération. Un ouvrage maçonné de régulation et de surverse sera réalisé à proximité du bassin.

Après rétention, les eaux régulées seront acheminées au fossé existant au NORD de l'opération via la pose d'une conduite PVC CR8 Ø400 ou BETON Ø400.

CHAPITRE 5 Servitude des eaux pluviales:

Une servitude de passage du réseau des eaux pluviales, grevant le lot n°1 au profit des lots n°2, 3 et 4, devra être créée par acte notarié.

Une servitude de passage du réseau des eaux pluviales, grevant le lot n°2 au profit des lots n°3 et 4, devra être créée par acte notarié.

Une servitude de passage du réseau des eaux pluviales, grevant le lot n°3 au profit du lot n°4, devra être créée par acte notarié. (cf PA.4 et PA.8b)

CHAPITRE 6 Le réseau eaux usées:

Le réseau principal de l'opération sera créé sous chaussée et se raccordera au réseau qui sera créé lors de l'aménagement du Chemin rural par la commune.

Le réseau principal sera en PVC (CR 8) de diamètre 200, normalisé et marque NF. Les branchements particuliers des lots seront en PVC (CR 8) diamètre 160 normalisé et marque NF.

Le réseau principal comprendra des regards de visite en béton préfabriqués circulaires de diamètre 1000 mm intérieur, avec couverture en fonte de voirie plein type sous chaussée 400 KN (classe D400).

Chaque lot sera équipé d'une boîte de branchement avec tampon fonte hermétique, située dans le domaine public ou privé et équipée d'un tuyau de 1m dans le lot, bouchonné et étanche, pour le raccordement du réseau privé au réseau principal.

Les eaux usées seront ensuite acheminées au réseau existant au Nord-Est de l'opération en contre bas des lotissements « le Champ de Tournesols et les Jardins du Village », via le réseau qui sera créé lors de l'aménagement du Chemin rural par la commune. (cf PA8.b).

Tous les lots rejeteront leurs eaux usées via ces boîtes de branchement.





Département de la Haute-Garonne - Commune de CARAMAN
Lotissement « PAYSAGES LAURAGAIS » - Création de 13 lots



CHAPITRE 7 *Servitude des eaux usées:*

Une servitude de passage du réseau des eaux usées, grevant le lot n°1 au profit du lot n°2, 3 et 4, devra être créée par acte notarié.

Une servitude de passage du réseau des eaux usées, grevant le lot n°2 au profit des lots n°3 et 4, devra être créée par acte notarié.

Une servitude de passage du réseau des eaux usées, grevant le lot n°3 au profit du lot n° 4, devra être créée par acte notarié. (cf PA.4 et PA.8b)

CHAPITRE 8 *Tranchée technique des réseaux d'énergies:*

L'ensemble de ces réseaux sera réalisé sous forme d'une tranchée technique creusée sous chaussée, sous piétonnier et sous espace vert, avec une profondeur de 0,90 m environ remblayée en 0/20 concassées sous chaussée et piétonnier ou terre extraite des terrassements sous espace vert, avec grillage avertisseur. L'ensemble des réseaux d'énergies sera posé et en attente en limite du projet. (cf PA.8b)

CHAPITRE 9 *Le réseau d'adduction d'eau potable:*

Le réseau principal de l'opération sera créé sous piétonnier et sous chaussée et se raccordera au réseau existant sous chaussée du Chemin rural.

Chaque lot sera équipé d'un tuyau d'eau potable et d'une boîte à compteur pré équipée qui sera placée selon les prescriptions du gestionnaire du réseau. L'acquéreur du lot prendra attache avec le service concessionnaire du réseau pour la mise en place du compteur à sa charge. (cf PA8.b).

CHAPITRE 10 *Le réseau électrique:*

Le réseau principal de l'opération sera créé sous piétonnier et sous chaussée. Il se raccordera au poste de transformation HTA/BT existant situé au Nord-Est de l'opération en contre bas des lotissements « le Champ de Tournesols » et « les Jardins du Village ».

Chaque lot sera équipé d'un coffret S 2000 posé en limite de propriété, en attente du branchement électrique qui sera à la charge de l'acquéreur du lot. (cf PA8.b).

La puissance électrique nécessaire pour l'opération est de 113 kVA monophasé.





Département de la Haute-Garonne - Commune de CARAMAN
Lotissement « PAYSAGES LAURAGAIS » - Création de 13 lots



CHAPITRE 11 Le réseau d'adduction d'eau potable:

Le réseau principal de l'opération sera créé sous piétonnier et sous chaussée et se raccordera au réseau existant sous chaussée du Chemin rural.

Chaque lot sera équipé d'un tuyau d'eau potable et d'une boîte à compteur pré équipée qui sera placée selon les prescriptions du gestionnaire du réseau. L'acquéreur du lot prendra attache avec le service concessionnaire du réseau pour la mise en place du compteur à sa charge. (cf PA8.b).

CHAPITRE 12 Le réseau téléphonique:

Le réseau principal de l'opération sera créé sous piétonnier et sous chaussée. Il se raccordera à la chambre existante située au Nord-Est de l'opération en contre bas des lotissements « le Champ de Tournesols » et « les Jardins du Village ».

Chaque lot sera équipé d'une boîte de raccordement posée à l'intérieur du lot en limite de propriété.

Les boîtes de branchement seront de type regard béton 30x30 intérieur avec tampon béton, avec deux gaines aiguillées en attente.

Le réseau comprendra des chambres de tirages de type L1T ou L2T avec tampon fonte 400 KN agréées France Télécom. (cf PA8.b).

Le réseau téléphonique sera conforme aux prescriptions du concessionnaire.



Département de la Haute-Garonne - Commune de CARAMAN
Lotissement « PAYSAGES LAURAGAIS » - Création de 13 lots



CHAPITRE 13 Le réseau éclairage:

Le réseau principal de l'opération créé sous piétonnier et sous chaussée. Il se raccordera au réseau existant situé au Nord-Est de l'opération en contre bas des lotissements « le Champ de Tournesols » et « les Jardins du Village ».

L'opération comprendra l'éclairage public avec des candélabres posés en bordure du piétonnier comme figuré au Plan des Réseaux.

Les candélabres devront être conformes aux prescriptions de la commune.

CHAPITRE 14 Défense incendie:

Le projet sera conforme aux seules contraintes de l'article R-111.5 du code de l'urbanisme, l'accès des véhicules de défense incendie se faisant depuis le Chemin rural après son aménagement.

Un poteau d'incendie sera posé à proximité du poste de transformation HTA/BT. Le poteau assurera la défense incendie de l'ensemble des 13 lots de l'opération.

On notera aussi la présence d'un poteau incendie existant situé au Nord-Est de l'opération en contre bas des lotissements « le Champ de Tournesols » et « les Jardins du Village ». (Cf PA1).



CHAPITRE 14 Aire de présentation des containers:

Une aire de présentation à containers en finition BETON sera réalisée au NORD-EST de l'opération, à l'angle du bassin de rétention.